



MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE-RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	08/04/2013 à 19h00
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-CR-2013-02
Etat du document	

Présents	Nicolas Rébérot Patricia Lucot Eric Debosque Bertrand Pointier Silvie Szczuka	Dominique van Zuilen Antoine Ferté Francis Hutin André Destrez Bruno Lencel Marc Guérin
Absents excusés	Stéphanie Rébaudo, Benjamin Dubois	
Absent	Eric Wintrebert, Sylvie Prédot	
Procurations	Stéphanie Rébaudo donne procuration à Nicolas REBEROT	
Secrétaire de séance	Bertrand Pointier	
Début de la séance	19 h 00	
Fin de la séance	20 h 50	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	11
Conseillers votants :	12 (à l'exception des CA, 10 votants)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2013 modifiée le 4 avril

Date d'affichage : 4 avril 2013

Ordre du jour

1 – Finances

- 11 – Budget principal (CG, CA, AR, BP, taux)
- 12 – Budget assainissement (CG, CA, AR)
- 13 – Demandes de subvention (CAF et FNADT)
- 14 – Subventions aux associations
- 15 – Emprunts (M14 et M49)
- 16 – Admission en « non-valeur »

2 – Vie municipale

- 21 – Ecoquartier : demande de labellisation, vente à la SEDA
- 22 – Aménagement du centre bourg : nom de la place, déplacement du monument
- 23 – Cimetière : tarif caverne, DETR

3 – Questions diverses

1 – FINANCES

11 – Budget principal (CG, CA, AR, BP, taux)

Approbation du compte de gestion 2012 de la commune

ADOPTÉ à l'unanimité

Approbation du compte administratif 2012 de la commune

Sous la présidence de M. Eric DEBOSQUE adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires.
ADOPTÉ à l'unanimité

Affectation des résultats 2012 de la commune

Affectation, au compte D 001, du déficit d'investissement reporté : - 268 668,49 €
Affectation, au compte 1068, de l'excédent de fonctionnement capitalisé : 115 591,82 €
Affectation, au compte 002, du résultat de fonctionnement reporté : 0 €
ADOPTÉ à l'unanimité

Approbation du Budget Primitif principal 2013

ADOPTÉ à l'unanimité

Vote des taux d'imposition communaux - année 2013

Maintien des taux 2012.

ADOPTÉ à l'unanimité

12 – Budget assainissement (CG, CA, AR)

Approbation compte de gestion du service assainissement 2012

ADOPTÉ à l'unanimité

Approbation compte administratif du service assainissement 2012

Sous la présidence de M. Eric DEBOSQUE adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires.
ADOPTÉ à l'unanimité

Affectation des résultats du service assainissement 2012

Affectation, au compte R 001, de l'excédent d'investissement reporté : 36 497,13 €
Affectation, au compte 1068, de l'excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €
Affectation, au compte R 002, du résultat de fonctionnement reporté : 206 526,06 €
ADOPTÉ à l'unanimité

13 – Demandes de subvention (CAF et FNADT)

Le conseil municipal décide de solliciter la CAF et le FNADT pour les dossiers des TAP pour la rentrée scolaire et de l'atelier informatique
ADOPTÉ à l'unanimité

14 – Subventions aux associations

ADOPTÉ à l'unanimité

15 – Emprunts (M14 et M49)

ADOPTÉ à l'unanimité

16 – Admission en « non-valeur »

ADOPTÉ à l'unanimité

2 – VIE MUNICIPALE

21 – Ecoquartier : demande de labellisation, vente à la SEDA

Demande de labellisation « écoquartier » et autorisation de signer la charte
ADOPTÉ à l'unanimité

22 – Aménagement du centre bourg : nom de la place, déplacement du monument

Changement du nom de la place pour « place de la Fontaine » :

ADOPTE à l'unanimité

Déplacement du monument aux morts sur la place de la fontaine

ADOPTE à l'unanimité

23 – Cimetière : tarif cavurne, DETR

Demande de subvention au titre de la DETR pour l'informatisation et des travaux de réhabilitation

ADOPTE à l'unanimité

3 – QUESTIONS DIVERSES

31 – FSL 2013

Décide de verser 0.45€/habitant sur la base de 755 habitants.

ADOPTE à l'unanimité

32 – Rapport sur l'eau 2012

ADOPTE à l'unanimité

33 – Délégations du Maire

DIA

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les DIA reçues. Le Maire a renoncé au droit de préemption pour ces ventes, en l'absence de projet communal sur ces biens.

Décisions du maire

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 2011-046 du Conseil Municipal de Ressons le Long en date du 21 juin 2011,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions

43 – Tour de table

Il est fait le tour de table des conseillers présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

Le Maire,



Nicolas REBEROT